

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat

le 26 septembre 2012

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 24 et 25 septembre 2012

2012 DGRI 56

2012 DAC 478 Subvention à l'association Coup de Soleil (1e).

M. Bruno JULLIARD, M.Pierre SCHAPIRA et Mme Claudine BOUYGUES, rapporteurs.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,

Vu le projet de délibération en date du 11 septembre 2012 par lequel Monsieur le Maire de Paris lui propose l'attribution d'une subvention de fonctionnement d'un montant de 17.800 euros à l'association Coup de Soleil ;

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment les articles L 2511-1 et suivants ;

Sur le rapport présenté par Mme Claudine Bouygues au nom de la 6e commission ;

Sur le rapport présenté par M. Bruno Julliard et M.Pierre Schapira au nom de la 9e commission,

Délibère :

Article 1 : Une subvention de fonctionnement d'un montant de 17.800 euros dont 5.000 euros au titre des cultures étrangères et 5.000 euros au titre des relations internationales, est attribuée à l'association Coup de Soleil, 132 rue de Rivoli 75001 Paris pour organiser le 19e Maghreb des Livres en 2013.
X03739, 2012_05733 48101

Article 2 : La dépense correspondante sera imputée sur le budget de fonctionnement de l'année 2012 de la Ville de Paris ainsi répartie :

- 12.800 euros rubrique 33, chapitre 65, nature 6574, ligne VF 40 0004 provision pour subventions de fonctionnement au titre de la Culture.

- 5.000 euros mission 120, fonction 048, chapitre 65, nature 6574, ligne VF 07002 subvention de fonctionnement au titre des relations internationales.